

Bâtiments bas carbone: les fondamentaux de l'analyse de cycle de vie (ACV)

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte modifie le code de la construction et pose les bases de la future réglementation environnementale des bâtiments. Celle-ci prendra en compte, à l'horizon 2020, toutes les consommations énergétiques mais aussi les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment qui sera à la fois à énergie positive et bas-carbone.

► Contenu

- Comprendre les enjeux du secteur du bâtiment aux regards des contraintes énergie-carbone (contexte, ordres de grandeurs, objectifs réglementaires...)
- Connaître le contexte réglementaire actuel.
- Identifier les points clefs de l'ACV (principe, ACV produite, ACV bâtiment, indicateurs...)
- Comprendre le référentiel E+C- cadre de la Réglementation Environnementale 2020 (bases du Référentiel E+C-, la consommation de tous les usages, du bâtiment à la parcelle, bilan BEPOS, énergies renouvelables...)
- Participer à l'expérimentation E+C-, le programme OBEC (observatoire E+C-, qualifications d'acteurs...)

► Public cible

Architectes et collaborateurs

En savoir plus

www.formation-architecte.com

Organisation de la formation

Objectifs

- Comprendre le contexte de réduction des émissions de carbone en France
- Connaître les fondamentaux de la RT 2012
- Identifier les principes clefs de l'approche en « analyse de cycle de vie » d'un bâtiment
- Connaître les exigences du label E+C-
- Déterminer les pistes d'amélioration d'un bâtiment et concevoir avec les critères Energie-Carbone

Durée

- 1 jour

Tarif

- 380 Euros (HT)

Modalités de formation :

Théorique

Cette partie s'appuiera sur un Power point qui servira de support pédagogique (version papier) aux stagiaires

Pratique

Echanges, étude de cas

Support pédagogique fourni par lien de téléchargement après

la formation

